Certificat d'immatriculation

N° immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. AS-463-HD	B 18/05/2010

C.1 SOGETREL

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

5 RUE SAINT LEON
54000 NANCY

D.1 IVECO

D.2 LA1E2243P41 D.2.1

D.3 ML120E22K E. ZCFA1EG1402563224

F.1	12000	F.2	11990	F.3	15490		
G	8325	G.1	8250				
J	N2	J.1	VASP	J.2		J.3	TRAVAUX
K	P-2696.06.02						
P.1	5880	P.2	160	P.3	GO	P.6	16
Q		S.1	3	S.2		U.1	87
U.2	2025	V.7		V.9	0555*0651G		
X.1	VISITE AVANT LE 18/05/2011						
Y.1	256	Y.2	0				
Y.3	0	Y.4	4				
Y.5	2.5	Y.6	262.5				

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routières

A. Lebrun

Anne LEBRUN

H

I 18/05/2010

Z.1 MENTION DRIRE : VEH PRET A L EMPLOI LA DATE LIMITE

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

AS-463-HD 18/05/2010

2010CL09354

ZCFA1EG1402563224

IVECO

SOGETREL

CRFRAAS463HD7ZCFA1EG14025632242100518 3VASP<<
TRAVIVECO<<<<<<<<<ML120E22K<<<<2010CL0935492

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreringsbevis; Άδεια Κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registreringsbevis; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certificat de Înmatriculare; Kentitekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Registreringsbevis; Περιστρεφόμενη τιμόνι και αυτοκίνητα; Certificat de Înmatriculare.

Communauté européenne

2010CL09354

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante, (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de la première immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

- (J.1) Genre national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindrée (en Cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en KW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en KW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO2 (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE ; mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (X.1) Dates de visites techniques
- (Y.1) Montant de la taxe régionale (en Euro)
- (Y.2) Montant de la part pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports (en Euro)
- (Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'accotage (en Euro)
- (Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation (en Euro)
- (Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation (en Euro)
- (Y.6) Montant total des taxes et de la redevance (en Euro)
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

033K7014 A 06/06/12 AS-463-HD	073K7004 A 04/06/13 AS-463-HD
033K7006 A28/06/2014 AS-463-HD	073K7004 A30/06/2015 AS-463-HD

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom

Domicile

Signature

..... Date ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋